

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-00
RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-00

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-00 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » afin d'autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme. Ce règlement sert à autoriser un projet non conforme à la réglementation, mais qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
2. La zone concernée par le projet de règlement est l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.
3. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **22 février 2023 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
5. L'objet de cette assemblée publique est de présenter aux citoyens les dispositions d'un règlement discrétionnaire de type PPCMOI qui vise à permettre, sous certaines conditions, qu'un projet soit réalisé, malgré le fait qu'il déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme de la Ville. C'est donc un outil qui permet d'encadrer le développement urbain cas par cas, selon une approche de « zonage par projet ». Ainsi le règlement cadre 2022-PPCMOI permettra le traitement de projets via ce pouvoir intégré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
6. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 février 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques